

**Direction de la culture et de l'éducation
artistique**

Affaire suivie par Benoît GIRAULT
Ludovic RUCOSA et Clara FLEURET

Le 05 mai 2021,

Objet : Réinscription - Rentrée 2021

Chers parents,
Chers étudiants,

J'espère vraiment que vous allez tous au mieux et que vous avez été autant que faire se peut, épargnés par la maladie et la morosité de cette terrible période.

Vous trouverez ci-dessous, les informations concernant les réinscriptions pour l'année scolaire 2021-2022.

Comme indiqué dans le courrier du 9 avril dernier, des mesures exceptionnelles ont été mises en place pour tenir compte d'un mode « dégradé » de l'offre pédagogique sur cette année 2020-2021 : 15% seront défalqués sur la prochaine cotisation, en octobre 2021.

L'ouverture des réinscriptions au CRR aura lieu aujourd'hui ; vous aurez jusqu'au 5 juin pour officialiser votre demande. J'attire votre attention sur le fait que, passé ce délai, les places seront déclarées vacantes.

Chaque rentrée, le CRR adapte au mieux sa pédagogie :

- En formation musicale, il s'agit d'adapter un cursus plus valorisant et mieux profilé, prenant en compte les avancées différenciées de nos élèves.
- Pour certains élèves des classes d'instruments à vent de cycle 1 comme pour certains instrumentistes à cordes de cycle 2, nous expérimenterons une approche plus collective.
- Le chant choral redevient obligatoire durant tout le cycle 1 conformément aux préconisations ministérielles.
- Enfin, nous allons mieux développer l'accueil auprès des élèves porteurs de troubles DYS ou d'un handicap particulier. Les nouveaux cursus en préparation intégreront des aménagements spécifiques (choix de morceaux aux examens instrumentaux de fin de cycle 1, tiers-temps aménagé pour les examens de formation musicale aux élèves, etc.).



Un nouveau règlement intérieur des usagers a été voté lors du dernier conseil communautaire. Il est important d'en prendre connaissance avant de s'engager à le respecter. Celui-ci est en ligne sur le site Internet ainsi que la nouvelle grille et le règlement tarifaire. Le règlement général des études (RGE) devrait quant à lui être validé et publié cet été.

Avant de vous donner ci-après les informations pratiques, je tiens à saluer l'ensemble des équipes administratives et pédagogiques du CRR qui, dans le cadre des instructions ministérielles et du protocole sanitaire de la CACP, ont tout tenté pour maintenir avec vous un accompagnement attentionné et le plus stimulant possible.

Au nom de tous, je vous adresse sincèrement mes plus vifs remerciements pour votre compréhension et votre gentillesse.

Le calendrier de réinscription sera le suivant :

- **du 6 mai au 5 juin**, nous vous invitons à vous connecter à votre espace personnel « extranet » afin d'effectuer cette démarche :
<https://scolarite.conservatoire-cergyponoise.fr/>.

Vous y trouverez un formulaire de souhait de renouvellement ou d'abandon des cours au CRR à compléter et à valider en ligne. Nous précisons qu'il s'agit d'une démarche administrative anticipée et qu'il sera nécessaire de prendre en compte les décisions d'ordre pédagogique de fin d'année telles que le maintien, la réorientation ou la fin des études au CRR pour que l'inscription soit définitivement confirmée.

Pour les élèves qui souhaitent continuer leur scolarité au CRR, nous vous demandons de nous faire parvenir, via votre espace personnel :

- la copie de votre dernier avis d'imposition,
- la copie d'un justificatif de domicile pour les résidents de l'agglomération (voir type de document dans le règlement tarifaire).

Ces documents deviennent obligatoires, à défaut de présentation nous appliquerons la tranche tarifaire la plus haute.

- une photo d'identité de l'élève indispensable pour le suivi administratif et la surveillance de nos élèves.
- l'autorisation de droit à l'image signée des deux parents. Ce formulaire sera accessible depuis le formulaire d'inscription ou sur la page d'accueil de l'Extranet. L'original devra nous être déposé, au plus tard, le jour de la reprise des cours.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que les réinscriptions ne seront pas accordées aux familles n'étant pas à jour de leur cotisations passées.

Toute inscription d'un nouvel élève (y compris membre de la famille) devra se faire suivant la procédure d'inscription dont les modalités seront publiées.

Une permanence téléphonique sera assurée jusqu'à la mi-juillet pour vous aider dans cette démarche. Elle reprendra à compter du mercredi 25 août.



Concernant les cours de pré-cycle et de formation musicale, le CRR reviendra vers les familles pour la constitution des classes.

Pour les cours d'instrument, un planning des rencontres parents/professeurs sera consultable avant l'été. Celles-ci se dérouleront au début du mois de septembre. L'occasion sera ainsi donnée aux enseignants d'expliquer le projet de classe et de définir les emplois du temps avec les familles

Pour les cours de pratique d'ensemble (chœurs, orchestres, ensemble instrumentaux, culture musicale, jazz, MAA, musiques du monde, danse et théâtre), les horaires de cours seront consultables depuis votre espace Extranet. Vous serez également guidés par vos professeurs d'instrument.

Une permanence exceptionnelle sera assurée au CRR le **samedi 11 septembre à partir de 10 heures** pour examiner au cas par cas les demandes de modifications imposées par d'éventuelles incompatibilités d'emploi du temps scolaire.

La reprise des cours est fixée au lundi 13 septembre 2021.

L'équipe de la scolarité se tient à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire dans votre démarche de réinscription.

Dans l'attente de pouvoir vous accueillir de nouveau au conservatoire, je vous prie de croire, Chers parents, Chers étudiants, en mes salutations les meilleures.

Benoît GIRAULT
Directeur de la culture et de l'éducation artistique
Directeur du CRR

